



## CONSEIL DU 5<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENT

PV Définitif - Séance du 12 mars 2018

Le 12 mars à 19h50, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués en séance publique par Madame le Maire le 6 mars, se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs délibérations à la Mairie Annexe du 5<sup>ème</sup> arrondissement.

### COMPTE-RENDU

Mme Béatrice GAILLIOUT invite les conseillers à s'installer, M. Hugo PAGE procède à l'appel.

#### **Présents :**

B. GAILLIOUT, B. JABOULEY, M. SAUZAY, C. DE SALINS, M. BENCHARAA, S. INTIDAM, F. PETIT, M. BASSI, L. BUFFLIER, G. HOBERT, JD. DURAND, C. FAURIE - GAUTHIER, T. RUDIGOZ, H. MANOUKIAN, J. SANGOUARD, Y.CUCHERAT, B. ARTIGNY, JP. DUFOUR, B. LOUIS, B. TARLIER, H. PAGE

#### **Absents excuses et dépôts de pouvoirs :**

M. ESPINOSA BARRY (pouvoir à Béatrice GAILLIOUT)

#### **Absent :**

M.HAVARD, M.DUBIÉ

**Le quorum étant atteint, Mme GAILLIOUT déclare la séance ouverte.**

**Approbation du Procès-Verbal de la séance du 15 janvier 2018.**

Mme le Maire demande au Conseil s'il souhaite formuler d'éventuelles remarques sur le compte-rendu puis le met au vote. **Il est adopté à l'unanimité.**

**27895 - Attribution d'une subvention de 22 500 € à l'Ordre des avocats du Barreau de Lyon, sis 176 rue de Créqui - 69484 Lyon cedex 03, pour la mise en place d'un dispositif d'accès au droit territorialisé**

Mme GAILLIOUT présente l'attribution d'une subvention de 22 500 € à l'Ordre des avocats du Barreau de Lyon.

La Ville de Lyon développe une politique en faveur de l'égalité globale (diversité, égalité femmes - hommes, handicaps), intégrée et durable. A ce titre, elle soutient chaque année de nombreuses initiatives contribuant à faciliter l'accès au droit pour tous et pour toutes sur le territoire lyonnais. L'Ordre des avocats du Barreau de Lyon met en œuvre, dans l'ensemble des Mairies d'arrondissement, des permanences de consultations d'avocats et un dispositif spécialisé d'accès au droit anti-discrimination dont les Maisons de Justice et du Droit (MJD) sont le relais.

L'année dernière, ces actions ont permis à plus de 1 300 Lyonnais et Lyonnaises de bénéficier d'une consultation juridique de proximité, entièrement gratuite. Pour le 5<sup>ème</sup> arrondissement 152 personnes ont été reçues au cours de 24 permanences.

☑ M. ARTIGNY trouve le dispositif intéressant, mais très cher et pense que des associations de juristes pourraient remplir cette fonction.

Mme GAILLIOUT précise que le montant de 22 500 euros concerne l'ensemble des Mairies d'Arrondissement et que cela reste un service très apprécié par les habitants qui souvent consultent avant d'engager une procédure.

M. ARTIGNY a récemment visité, dans le cadre d'un travail sur le handicap, d'autres structures associatives qui pourraient être sollicitées. Par ailleurs, le démarchage commercial que peut générer ces consultations le gêne.

Mme GAILLIOUT précise que les avocats abordent dans ces consultations tous les sujets, y compris ceux qui ne font pas partie de leur spécialité. Par ailleurs, ce ne sont les avocats qui ensuite suivront l'affaire.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. **Le conseil émet un avis favorable à la majorité.**

M. ARTIGNY s'abstient.

### **27975 - Approbation de la gratuité de la mise à disposition de la cour du Palais Saint Jean situé 4 rue Adolphe Max, consentie à la société GL EVENTS, dans le cadre de l'hommage rendu à M. Paul Bocuse**

Mme GAILLIOUT poursuit avec l'approbation de la gratuité de la mise à disposition de la cour du Palais Saint Jean dans le cadre de l'hommage rendu à M. Paul Bocuse.

Afin de rendre hommage à Monsieur Paul Bocuse lors de ses obsèques organisées le 26 janvier 2018 à la cathédrale Saint Jean, les équipes de la société GL Events ont œuvré à l'extérieur et à l'intérieur de la cathédrale pour préparer l'accueil des personnes présentes à la cérémonie.

Ainsi, GL Events a souhaité procéder à l'installation dans la cour du Palais Saint Jean notamment d'un chapiteau et d'écrans géants.

Il est proposé, compte tenu du rayonnement international de cet événement et de la participation de la Ville de Lyon à l'hommage rendu à Monsieur Paul Bocuse lors de ses obsèques, d'accorder la gratuité pour cette occupation et d'exempter la société GL Events du paiement de la redevance.

Aucune intervention n'étant demandée, Mme le Maire met le dossier au vote. **Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

### **27808 - Rives de Saône - Aménagement de Débouché de la passerelle du Palais de Justice – Aménagement de la promenade du Défilé de la Saône - Aménagement des Terrasses de la Presqu'île**

M. JABOULEY présente l'aménagement du débouché de la passerelle du Palais de Justice. Les tronçons « Débouché de la Passerelle du Palais de Justice », et « Promenade du Défilé de la Saône », dont les travaux sont dorénavant achevés, doivent, au regard de leurs états financiers, faire l'objet d'une régularisation des montants.

La participation de la Ville de Lyon est ramenée de 5 441 000 € à 4 375 977,28 € TTC

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. **Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

## 27768 - Organisation des temps scolaires et périscolaires de la ville de Lyon à compter de la rentrée scolaire 2018-2019

Mme SAUZAY présente l'organisation des temps scolaires et périscolaires de la ville de Lyon à compter de la rentrée scolaire 2018-2019.

Deux scénarios ont été présentés et soumis à l'avis des 167 conseils d'écoles lors de séances extraordinaires entre le 15 janvier et le 6 février 2018.

Les résultats sont les suivants :

- Scénario 1 « Semaine 4, 5 jours » : 74 avis favorables ;
- Scénario 2 « Semaine 4 jours » : 85 avis favorables ;
- Autre : égalité de voix pour les 2 scénarios dans 8 conseils d'école.

Les principales caractéristiques de cette semaine d'école à 4 jours sont les suivantes :

- Un temps d'apprentissage renforcé le matin : 3h30
  - 4 matinées de 3h30 (8h30-12h00) ;
  - 4 après-midis de 2h30 (14h15-16h45).
- Une pause méridienne élargie de 2h15 (élargie d'un quart d'heure) en accueil de loisirs.
- Des garderies gratuites généralisées à toutes les écoles le matin de 30 mn.
- A la place de la garderie du soir, une offre périscolaire du soir jusqu'à 18h30 déclaré en accueil de loisirs, avec un meilleur taux d'encadrement et ouverte à tous.
- 3h30 d'activités le mercredi matin avec un taux d'encadrement amélioré (1 animateur pour 8 enfants en maternelle – 1 animateur pour 12 enfants en élémentaire).
- Une offre associative possible le mercredi après-midi.

🗨 M.DUFOUR se réjouit du retour à la semaine de 4 jours, il va donc approuver le rapport. Il a dénoncé dès le début l'aberration du vendredi après-midi. Tel que proposé, c'était une organisation coûteuse et sans rapport avec les rythmes de l'enfant. Par contre, il a certaines remarques à formuler concernant la nouvelle organisation proposée. Il pointe tout d'abord le coût conséquent du dispositif. En second lieu, il s'interroge sur les principes de tarification, les modalités de tarification (année, mois, etc...), l'impact du quotient familial sur le coût.

Pour la pause méridienne, il souhaite savoir s'il sera possible pour les familles de revenir à l'école dès 13 h 30. Il se questionne également sur les nouvelles modalités d'inscription à l'école.

Enfin, il souligne le manque de clarté de cette nouvelle organisation.

🗨 M. ARTIGNY votera contre. Le groupe EELV détaillera dans son communiqué de presse les raisons, mais il regrette cette mesure adoptée à une très courte majorité. Selon lui, si la Ville avait été plus proactive, le résultat aurait pu être différent.

🗨 Mme SAUZAY répond qu'effectivement le groupe EELV s'était clairement positionné sur le maintien des 4 jours et demi. Par contre la Ville de Lyon a travaillé à valoriser la semaine des 4 jours et demi mais a choisi de s'en remettre aux résultats des votes, à l'issue d'une démarche très participative. La Ville est allée au bout de cette démarche et accepte cette décision. Par ailleurs, elle souligne qu'il ne s'agit pas d'un retour à l'ancienne organisation, la Ville de Lyon en a profité pour améliorer un certains nombres de points attendus par les parents, comme la garderie, l'allongement

de la pause méridienne et poursuivre le partenariat fructueux avec les associations d'éducation populaires.

Concernant les questions soulevées par M. DUFOUR, Mme SAUZAY indique que la communication aux parents ne pourra être faite qu'après le vote du conseil. Pour les tarifs, il y a aura là aussi un vote du conseil, mais il peut déjà être dit qu'il y aura deux tarifs différents pour les garderies du soir. Ces tarifs dépendront du quotient familial. Les familles pourront déposer les enfants de maternelle dès 13 h 30. Certaines questions sont encore en suspens, tout n'est pas encore décidé.

Un groupe de travail est en cours avec les parents, l'éducation et les associations pour adapter l'organisation aux besoins de l'enfant.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. **Le conseil émet un avis favorable à la majorité.**

B. ARTIGNY vote contre.

Mme B.LOUIS s'abstient.

### **27996 - Périmètres scolaires**

Mme SAUZAY poursuit avec les périmètres scolaires.

Afin de répartir harmonieusement les élèves dans les écoles des neuf arrondissements de la ville de Lyon, les périmètres scolaires sont révisés chaque année.

Concernant le 5<sup>ème</sup> arrondissement, il n'y a pas de changement particulier à noter.

🗨 Mme LOUIS votera contre, comme chaque année, car elle s'oppose au système selon elle archaïque de la carte scolaire. Les parents devraient pouvoir choisir librement l'école de leur enfant.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. **Le conseil émet un avis favorable à la majorité.**

Mme B.LOUIS s'abstient.

### **27894 - Les Lions du Sport - Attribution de subventions pour un montant de 18 000 € aux associations sportives de proximité**

M. INTIDAM présente l'attribution de subventions pour un montant de 18 000 € aux associations sportives de proximité.

Il est précisé qu'une subvention « Lions du Sport » ne peut être allouée à une association bénéficiant déjà d'une subvention de fonctionnement votée en Conseil municipal au titre de l'exercice en cours.

Concernant le 5<sup>ème</sup> arrondissement, il s'agit de l'association Lyon RUGY, pour un montant de 2000 € (Aide financière au fonctionnement général du club).

Comme l'indique la première lettre du nom du club, les adhérents pratiquent le Rugby, mais aussi la gymnastique (dernières lettres du nom de l'association).

🗨 Mme GAILLIOUT profite de cette délibérations pour remercier l'Office des Sports de la Ville de Lyon (OFFISA) et en particulier M. Jean-Marc MOREL, une partie du personnel de la mairie de Lyon 5<sup>ème</sup>, M. INTIDAM, pour la réussite de la soirée des sportifs et des bénévoles (au féminin).

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. **Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**27933 - Attribution d'une subvention de 3 000 € à l'association "Football Club Point du Jour" pour sa participation au tournoi international de Blanes (Barcelone), du 30 mars au 2 avril 2018**

M.INTIDAM poursuit avec l'attribution d'une subvention de 3 000 € à l'association "Football Club Point du Jour" pour sa participation au tournoi international de Blanes (Barcelone), du 30 mars au 2 avril 2018 qui réunira 270 équipes venant de différents pays européens.

Le club fera voyager 90 joueurs et joueuses (de 10 à 17 ans), accompagnés d'une vingtaine d'encadrants. L'objectif du séjour est de faire vivre aux jeunes licencié(e)s une expérience de vie et d'échange avec d'autres équipes de jeunes venant d'horizons différents, et sera également l'occasion de visiter le stade mythique de Barcelone, le Camp Nou.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. **Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**27967 - Attribution d'une subvention de 25 000 € à l'association "Lyon Ultra Run", pour l'organisation de la 11<sup>e</sup> édition de "Lyon Urban Trail", le dimanche 1er avril 2018**

M. INTIDAM présente l'attribution d'une subvention de 25 000 € à l'association "Lyon Ultra Run", pour l'organisation de la 11<sup>e</sup> édition de "Lyon Urban Trail", le dimanche 1er avril 2018.

Le départ et l'arrivée de l'ensemble des parcours proposés se dérouleront place des Terreaux. Les participants pourront ainsi découvrir ou redécouvrir Lyon et notamment les sites emblématiques et insolites : l'amphithéâtre gallo-romain, l'Hôtel de Ville, les traboules, la colline de Fourvière, la Croix-Rousse, le Parc de la Visitation, la Villa Gillet et bien d'autres encore.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. **Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**27968 - Attribution d'une subvention de 3 000 € à l'association "Lyon Ultra Run", pour l'organisation de la 6<sup>e</sup> édition de l'Ultra Boucle de la Sarra, le vendredi 25 et le samedi 26 mai**

M. INTIDAM termine avec l'attribution d'une subvention de 3 000 € à l'association "Lyon Ultra Run", pour l'organisation de la 6<sup>e</sup> édition de l'Ultra Boucle de la Sarra, le vendredi 25 et le samedi 26 mai.

Ce trail urbain allie plusieurs difficultés techniques puisqu'il s'appuie sur la topographie et l'architecture atypique de Lyon. La course aura lieu sur la colline de Fourvière avec un départ et une arrivée sur la piste de la Sarra. Le parcours, illuminé à la tombée de la nuit, empruntera le chemin de Montauban, la montée Nicolas de Lange (563 marches) et le retour se fera par le chemin du Viaduc en passant sur la passerelle des quatre vents. Ce circuit de 2 km comporte 90 mètres de dénivelé positif. Le challenge des participants sera d'accomplir le meilleur temps pour effectuer un tour.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. **Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**28031 - PCET - Production d'énergie renouvelable (photovoltaïque) - Opération n° 60021840 - Vote de l'APD et modification du marché 10520 - Lancement des opérations n° 08012001 "Groupe scolaire Giono - installation de centrales photovoltaïques" et n° 05011001 "Groupe scolaire les Gémeaux - installation de centrales photovoltaïques" - Affectation d'une partie de l'AP n° 2015-3, programme 20020**

Mme BUFFLIER présente le projet d'installation "d'une centrale photovoltaïques sur le groupe scolaire les Gémeaux".

Le montant des travaux pour l'installation de centrales photovoltaïques sur les groupes scolaires est estimé à 652 000 € TDC pour le groupe scolaire Les Gémeaux à Lyon 5<sup>ème</sup>.

Voici quelques Caractéristiques techniques :

- Puissance : 86,9 kWc
- Production : 88 218 kWh/an
- Autoconsommation : 35 %
- Taux de couverture des besoins en électricité : 100%
- GES évités : 8,15 teq CO2/an

🗨 M. ARTIGNY votera évidemment pour. Par contre, il se demande si le projet est en lien avec les projets de « toits en transition ». Il souhaiterait également savoir si d'autres projets sont en cours.

🗨 Mme BUFFLIER répond qu'elle ne sait pas si le projet est lié à « toits en transition ». Elle peut par contre confirmer que d'autres sites sont concernés, le groupe scolaire Giono et un troisième site est à l'étude avec la mairie de Lyon 8<sup>ème</sup>. Les travaux commenceront en 2018 et s'étaleront sur 2 ans.

🗨 M. ARTIGNY indique que « toits en transition » recherche des toits plats dans la ville pour installer des panneaux photovoltaïques.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. **Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**28049 - Convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit non constitutive de droits réels au profit d'ENEDIS, en vue du passage de réseaux électriques et de l'installation d'un coffret en façade de l'école élémentaire "Les Gémeaux" à Lyon 5e - EI 05012 - Mission Maîtrise de l'Energie - politiques accessibilité, maîtrise de l'énergie, plan climat énergie territorial**

Mme BUFFLIER termine avec cette délibération qui fait suite à la précédente, pour permettre l'installation d'une centrale photovoltaïques" sur le groupe scolaire les Gémeaux.

Il s'agit de délibérer sur une convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit au profit d'ENEDIS, en vue du passage de réseaux électriques et de l'installation d'un coffret en façade de l'école élémentaire "Les Gémeaux".

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. **Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**27916 - Attribution de subventions de fonctionnement à 5 associations pour un montant global de 59 800 € sur le Fonds d'intervention Culturel FIC et Fonds d'Intervention Musiques Actuelles (FIMA)**

Mme HOBERT présente l'attribution de subventions de fonctionnement à 5 associations pour un montant global de 59 800 € sur le Fonds d'intervention Culturel FIC et Fonds d'intervention Musiques Actuelles (FIMA).

Pour le 5<sup>ème</sup> arrondissement, il s'agit de la manifestation QUAIS DU POLAR.



Pour la 14<sup>e</sup> édition du festival, Quais du Polar et l'Auditorium construisent pour la première fois un partenariat dans l'histoire du festival en programmant le spectacle « Putain de guerre » de Jacques TARDI. Le festival aura lieu du 6 au 8 avril 2018.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. **Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

⊕ **Départ à 19 h 29 de M.ARTIGNY**

### **27906 - Approbation d'une convention d'occupation gratuite et temporaire du domaine public à l'Orangerie du Parc de la Tête d'Or, pour l'organisation d'expositions**

Mme HOBERT poursuit avec l'approbation d'une convention d'occupation gratuite et temporaire du domaine public à l'Orangerie du Parc de la Tête d'Or, pour l'organisation d'expositions. Parmi ces expositions, il peut être noté celle portée par l'association Biennale des Lions (dont le siège social se situe 14 rue de Trion à Lyon 5<sup>ème</sup>), et qui s'appelle *Le Carnaval des Animaux*.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. **Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

### **27981 - Attribution d'une subvention de 2 000 € à l'association "Jazz à cours et à jardin", pour l'organisation du festival "Jazz à cours et à jardin", du 1er au 3 juin et du 7 au 10 juin 2018**

Mme HOBERT présente l'attribution d'une subvention de 2 000 € à l'association "Jazz à cours et à jardin", pour l'organisation du festival "Jazz à cours et à jardin", du 1er au 3 juin et du 7 au 10 juin 2018.

Le siège social de l'organisation est situé 43 montée du Gourguillon à Lyon 5<sup>e</sup>. L'association a pour but de soutenir et encourager des rencontres artistiques interdisciplinaires autour du jazz et des musiques connexes en plein air, dans des cours, jardins et parcs publics ou privés.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. **Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

### **27983 - Attribution d'une subvention de 20 000 € à l'association "Lyon Bande Dessinée Organisation", pour l'organisation de la 13e édition du Festival de la Bande Dessinée de Lyon, les 8, 9 et 10 juin**

Mme HOBERT Présente l'attribution d'une subvention de 20 000 € à l'association "Lyon Bande Dessinée Organisation", pour l'organisation de la 13e édition du Festival de la Bande Dessinée de Lyon, les 8, 9 et 10 juin.

Il est à noter, en ce qui concerne le 5<sup>ème</sup> arrondissement, que dans le cadre du projet annuel « Un auteur au musée gallo-romain », porté par « Lyon BD » et le Musée gallo-romain de Lyon Fourvière à Lyon 5e, Sara Quod et Jean-Christophe DEVENEY seront invités dans les coulisses du musée. Ils livreront leur regard sur les œuvres, les lieux, les personnes au travers d'un récit autour de « L'Art d'aimer » d'Ovide. Ce projet sera présenté sous la forme d'une exposition dans le musée et sous forme d'une édition d'album de bande dessinée.

Par ailleurs, Les auteurs des Rues de Lyon, en partenariat avec les Musées Gadagne, seront invités à livrer leur interprétation de l'histoire de la barque gauloise exposée dans le parking de la Fosse aux Ours à Lyon 3e et retrouvée lors des travaux de construction. Une création originale et décalée présentée dans un lieu qui l'est tout autant.

Également, les artistes Charles Berberian et J.C. Denis inviteront des auteurs de bande dessinée à narrer sur la scène de la Salle Molière à Lyon 5e leurs propres créations.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. **Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**27984 - Attribution d'une subvention de 5 000 € à l'association "Antenne Mobile d'Action Culturelle", pour l'organisation des 33<sup>ème</sup> rencontres de conteurs en Rhône-Alpes, "Paroles en Festival", du 25 mai au 16 juin 2018**

Mme HOBERT termine par l'attribution d'une subvention de 5 000 € à l'association "Antenne Mobile d'Action Culturelle", pour l'organisation du 33<sup>ème</sup> rencontre de conteurs en Rhône-Alpes, "Paroles en Festival", du 25 mai au 16 juin 2018.

Cette année, la 33<sup>e</sup> édition offre une programmation spécifique dans différents lieux sur Lyon. En ce qui concerne le 5<sup>ème</sup> arrondissement, le mardi 5 juin : la conteuse Chloé GABRIELLI proposera à la Maison des Passages à Lyon 5<sup>e</sup>, un spectacle pour jeunes enfants, intitulé « Colchique et romarin », qui raconte les histoires et les chansonnettes des habitants extraordinaires qui peuplent nos jardins. Elle présentera ce spectacle également le jeudi 7 juin et le vendredi 8 juin.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. **Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**27858 - Lyon 5e - Approbation d'une convention d'occupation temporaire au profit de la Fondation Fourvière en vue de réaliser des travaux sur le site de Notre-Dame de Fourvière sis 7 place de Fourvière**

Mme FAURIE-GAUTHIER présente l'approbation d'une convention d'occupation temporaire au profit de la Fondation Fourvière en vue de réaliser des travaux sur le site de Notre-Dame de Fourvière.

La Fondation Fourvière, afin de réaliser des travaux de conservation du patrimoine et de valorisation du sanctuaire, a décidé de lancer une opération d'envergure pour rénover les constructions adjacentes et les structures d'accueil et de redéfinir l'organisation et le fonctionnement du site en vue de mieux accueillir l'ensemble des visiteurs.

Pour pouvoir concrétiser cette opération, la Fondation Fourvière a sollicité de la Ville de Lyon l'autorisation d'occuper une partie de la parcelle cadastrée AL 143 située 7, place de Fourvière à Lyon 5<sup>ème</sup>.

Compte tenu de la nature du projet, de son intérêt en vue de la conservation du patrimoine et de la valorisation de cet espace, aux seuls frais de la Fondation, il est proposé de consentir à la gratuité de cette occupation au profit de la Fondation Fourvière.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. **Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**27972 - Attribution d'une subvention de fonctionnement de 60 000 € au Comité des Fêtes de la Ville de Lyon et de la Métropole**

Mme PETIT présente l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 60 000 € au Comité des Fêtes de la Ville de Lyon et de la Métropole.

L'association propose chaque année des festivités qui ont pour vocation d'animer la ville de Lyon. Le samedi 26 et le dimanche 27 mai, aura lieu la Fête de la Renaissance, tradition festive destinée à communiquer sur l'histoire de Lyon et des Lyonnais sur les thèmes de l'identité, de l'indépendance, de la liberté, des savoirs faire, de la solidarité dans le respect des différences.



Pour cette grande fête populaire à caractère historique, les visiteurs, les touristes passionnés ou amateurs d'histoire seront invités à découvrir le patrimoine du Vieux Lyon entre Saint Paul et Saint Georges. Ils seront accompagnés par les habitants, les associations, les commerçants à travers des jeux, des danses, des saynètes, des duels et, des farces animés par les Pennons lyonnais et des artistes de compagnies professionnelles ou amateurs.

Les rues, places et autres espaces de Lyon seront ainsi animés et mis en valeur.

L'objectif de ces animations est aussi l'occasion de promouvoir les métiers d'art et métiers anciens de Lyon et du Lyonnais, dont certains restent actifs aujourd'hui : calligraphes, tonneliers, ébénistes, dentellières, tapissiers, costumières, écrivains publics, ou bien luthiers, fontainiers, tailleurs de pierre et joailliers.

🗨 Mme LOUIS indique que l'on pourrait rajouter dans la liste des métiers anciens celui d'horloger, en référence à «l'horloger de Guignol».

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. **Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

\*\*\*

## Questions du 5<sup>e</sup> arrondissement pour le Conseil Municipal du 26 mars 2018

### **RAPPORT DIRECT: Première question posée par le Conseil du 5ème arrondissement au Conseil Municipal à propos de la Colline de Fourvière et du Vieux-Lyon : Patrimoine Mondial de l'UNESCO depuis 20 ans**

M. RUDIGOZ présente la première question qui sera posée lors du prochain Conseil Municipal. Le 5 décembre 1998, l'UNESCO inscrivait 427 hectares, soit 10 % de la ville, au Patrimoine Mondial de l'Humanité, reconnaissant ainsi le caractère exceptionnel du développement urbain de Lyon au fil des siècles.

Cœur historique de la cité romaine de Lugdunum fondée en 43 avant J.C., la colline de Fourvière et le Vieux-Lyon permettent non seulement de voyager dans le temps mais aussi de découvrir des trésors d'architecture et des musées aux collections inestimables.

Du Théâtre antique à la gare Saint-Paul, en passant par le Temple du Change, la Primatiale Saint-Jean, les nombreuses traboules ou encore la Montée du Gourguillon, le périmètre classé conserve ses multiples visages, façonnés par les différentes civilisations qui ont influencé son patrimoine, sa culture et son art de vivre.

Depuis 20 ans, cette inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO fait la fierté des habitants, des acteurs associatifs et culturels, des commerçants et artisans qui vivent et animent nos quartiers anciens.

A l'heure où des groupuscules d'extrême droite tentent, en vain, de s'approprier cette histoire et d'imposer une culture d'un autre temps, la célébration des 20 ans de l'inscription au Patrimoine Mondiale de l'UNESCO présente une excellente occasion pour continuer à fédérer tous les acteurs engagés et renforcer nos actions en faveur du vivre ensemble.

Si nous aimerions bien évidemment connaître le programme des festivités envisagé pour honorer cet anniversaire, nous souhaitons également vous interroger sur les actions mises en œuvre par la ville pour préserver, valoriser les trésors urbains et architecturaux, et celles décidées en faveur du vivre ensemble pour que ces quartiers restent des lieux de vie et de partage culturel ?

☛ Mme GAILLIOUT indique que s'est tenue, à son initiative en Mairie Annexe du Vieux Lyon le 12 février dernier, une réunion avec les services de l'Hôtel de Ville, la Police Nationale, la Police Municipale et les représentants des habitants de l'immeuble du 73 quai Pierre Scize, où s'est récemment installé un local du Bastion Social. A cette occasion, plusieurs solutions ont pu être proposées aux riverains pour répondre aux troubles et nuisances qu'ils subissent de la part des membres de ce groupe d'extrême droite.

La Mairie du 5ème, tout comme la Ville de Lyon, se mobilise sur cette question sensible. Il a été décidé de programmer une nouvelle séance de travail de la cellule de veille sur l'extrême droite dans le Vieux-Lyon avec tous les acteurs du vivre ensemble dans le quartier, réunion qui se tiendra à la fin du mois de mars à l'Hôtel de Ville. Par ailleurs, il a été proposé à l'association « Les Dragons de Saint-Georges » de prolonger leur défilé du « Carnaval de Saint Georges », qui aura lieu le samedi 24 mars après-midi, jusqu'à la Gare Saint-Paul en empruntant la rue juiverie, pour matérialiser concrètement ce vivre ensemble et l'esprit de fête qui unissent les habitants dans tous les quartiers qui composent le Vieux-Lyon.

Enfin, Mme GAILLIOUT annonce la décision de la SACVL du 9 mars de confier la reprise de la tour Rose à un quatuor de jeunes chefs et entrepreneurs talentueux : Tabata et Ludovic MEY, Stéphanie MARQUEZ et Nathalie GRYNBAUM (MiHotel). Nul doute que ce projet redonnera à la Tour Rose tout son charme et son élégance et saura reconquérir les lyonnaises et les lyonnais désireux de retrouver un lieu de vie qu'ils affectionnent tant.

☛ M. DURAND indique que le Maire de Lyon va le désigner pour répondre à la question posée par le Conseil d'Arrondissement du 5ème. Même s'il n'a pas pour le moment préparé sa réponse, ce sera l'occasion pour lui de rappeler que le secteur UNESCO ne concerne pas seulement le Vieux Lyon. Il comprend le 1er arrondissement, une partie du 2ème et du 4ème arrondissement de Lyon. Le 20ème anniversaire de cette inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO débutera le 22 mars par la remise du prix citoyen du Patrimoine, mais aussi par l'inauguration de la rénovation de la fontaine BARTHOLDI. M. DURAND invite les membres du Conseil d'Arrondissement à être présents ce jour-là. La programmation va s'étendre sur toute l'année 2018, pour s'achever le 5 décembre, date de l'inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO en 1998. M. DURAND espère la visite de Mme AZOULAY, la nouvelle Directrice Générale de l'UNESCO. La Ville de Lyon essaie d'associer le plus possible les associations, comme ces expositions photos qui seront affichées dans toute la Ville de Lyon. Parmi ces associations, l'association RVL (Renaissance du Vieux Lyon) jouera un grand rôle. Comme l'indique la question posée, cet anniversaire sera l'occasion de réaffirmer combien les valeurs de l'éducation, de l'ouverture au monde et aux autres cultures, le refus du repli sur soi, caractérisent notre Ville.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. **Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

### **RAPPORT DIRECT: Deuxième question posée par le Conseil du 5ème arrondissement au Conseil Municipal à propos de la Rénovation de la MJC de Ménival**

Mme HOBERT poursuit avec cette seconde question qui sera posée lors du prochain Conseil Municipal.

Au cœur du quartier de Ménival, la Maison des jeunes et de la culture est un vecteur fort de lien social et un lieu incontournable de l'éducation populaire de l'arrondissement.

Son équipe, engagée, contribue activement à l'animation du quartier, initiant et développant des activités de proximité pour tous les publics. Ces actions sont conduites par des professionnels et soutenues par des bénévoles fortement motivés.

Depuis 1982, la MJC Ménival a progressivement développé en son sein une école de cirque, devenue désormais l'Ecole de cirque de Lyon qui bénéficie d'un agrément de la Fédération Française des Écoles de Cirque. Cette école propose, d'une part, une formation préparatoire aux grandes écoles et, d'autre part, initie aux pratiques amateurs un nombre important d'enfants du quartier.

L'accueil de compagnies émergentes, l'organisation de spectacles originaux, lui valent depuis plusieurs années le label « scène découverte ». Grâce à l'Ecole de cirque de Lyon qu'elle a ainsi développée, la MJC de Ménival organise, notamment, le festival Eclats de Cirque qui rencontre un grand succès.

Dans le cadre de la PPI, des travaux ont été décidés pour restructurer le bâtiment et ainsi mieux répondre aux besoins de la MJC de Ménival. Nous ne saurions que trop nous en réjouir.

Pouvez-vous, je vous prie, nous éclairer sur la nature et l'agenda des travaux envisagés ?

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. **Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

### **RAPPORT DIRECT: Troisième question posée par le Conseil du 5ème arrondissement au Conseil Municipal à propos du Futur EHPAD « La SARRA »**

Mme FAURIE-GAUTHIER termine par cette troisième question qui sera posée lors du prochain conseil municipal.

Avec les progrès de la médecine et l'allongement de la durée de la vie, les besoins des personnes âgées évoluent. Nos aînés vivent et profitent plus longtemps de la qualité de vie à leur domicile et sont de moins en moins nombreux à solliciter un hébergement dans une résidence seniors traditionnel.

C'est pourquoi la ville de Lyon a fait le choix de réduire son nombre de résidences tout en engageant un vaste plan de rénovations de 72 M€ de ses 15 résidences.

Concernant le « grand âge », la prise en charge en établissement intervient de plus en plus tard dans la vie, et les besoins en lits médicalisés en EHPAD - à des tarifs accessibles pour tous - sont croissants dans notre arrondissement et à Lyon.

Dans ce contexte, la ville de Lyon accompagne l'évolution des besoins de nos seniors et personnes âgées et la décision a été prise l'an dernier de fermer la « Résidence Autonomie Seniors » de la Sarra pour la transformer en EHPAD.

Pourriez-vous nous indiquer les délais de réalisation de ce nouvel EHPAD ? Le nombre de lits prévus et les projets spécifiques de ce nouvel établissement ?

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. **Le conseil émet un avis favorable à la majorité.**

B.LOUIS et J-P DUFOUR s'abstiennent.

🗨 Mme LOUIS s'interroge sur ce qui permet d'affirmer que la demande pour des résidences seniors traditionnel a diminué. Elle souhaite savoir également si le tarif sera vraiment abordable pour tous.

🗨 Mme GAILLIOUT lui répond qu'il s'agira bien d'un EHPAD municipal, non transféré à une société privée. La Ville de Lyon veillera à ce que les tarifs soit bien accessibles pour tous.

🗨 Mme BASSI répond qu'effectivement un constat est établi sur l'ensemble de la Ville de Lyon d'une baisse de la demande pour un hébergement traditionnel, même quand ceux-ci ont été rénovés, comme la résidence CHARCOT, qui n'a pas de liste d'attente. Par contre, la demande pour des lits médicalisés augmente.

### **Question supplémentaire de Mme LOUIS**

Mme LOUIS s'étonne que le bus de liaison temporaire entre Fourvière et Trion soit un bus ordinaire et non pas une navette du type de celle de la presqu'île qui serait beaucoup plus adapté aux méandres de la montée de Loyasse. Croiser un tel bus (en plus du bus 90 ligne régulière) est très dangereux. De plus, ce bus est bien vide car on peut mettre plus d'une heure pour aller de Fourvière à Saint Jean quand le funiculaire de Fourvière ne fonctionne pas.

🗨 M. JABOULEY lui répond qu'une heure pour aller de Fourvière à Saint Jean quand le funiculaire de Fourvière ne fonctionne pas est tout à fait excessif. Après avoir interrogé le SYTRAL, il s'avère que le temps minimum est de 12 minutes et que le temps maximal d'attente, attente comprise, est de 39 minutes. Par ailleurs, ce bus, lors des heures d'affluence, est bien rempli. Certes, il est loin d'être toujours plein, mais il s'agit aussi d'une demande de la Fondation Fourvière qui souhaite que ce bus puisse avoir une grande capacité lors des heures pleines. Par ailleurs, la montée du Cardinal Decourtray à une pente trop forte pour les transports en commun classique. Cette montée reste accessible aux cars, car les personnes sont assises dans un car, mais pas à un bus, où il y a des personnes debout. Il s'agit de toute façon d'une solution temporaire, pas idéale, mais c'est la seule qui techniquement fonctionne.

**Les points de l'ordre du jour étant épuisés, Mme le Maire clôt la séance à 21 h 05**